

Ville de Bourg-en-Bresse

« Des politiques de mobilité
pour un partage plus équilibré
des espaces publics »

UN CENTRE URBAIN CENTRALISANT LES FLUX

BOURG-EN-BRESSE

→ Ville Préfecture

→ Ville centre d'Agglomération

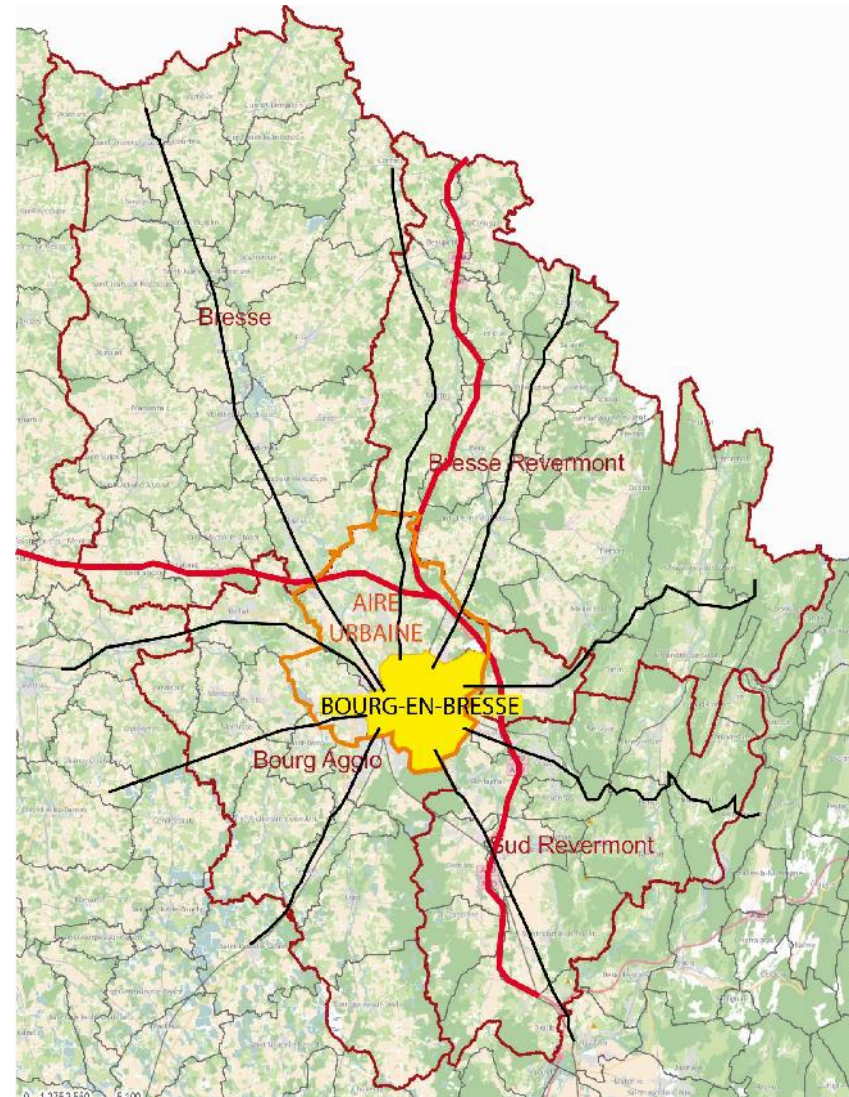
7 intercommunalités

74 communes

130 000 habitants

± 80 % des emplois

+ 20 000 véhicules / j



UN CENTRE URBAIN CENTRALISANT LES FLUX

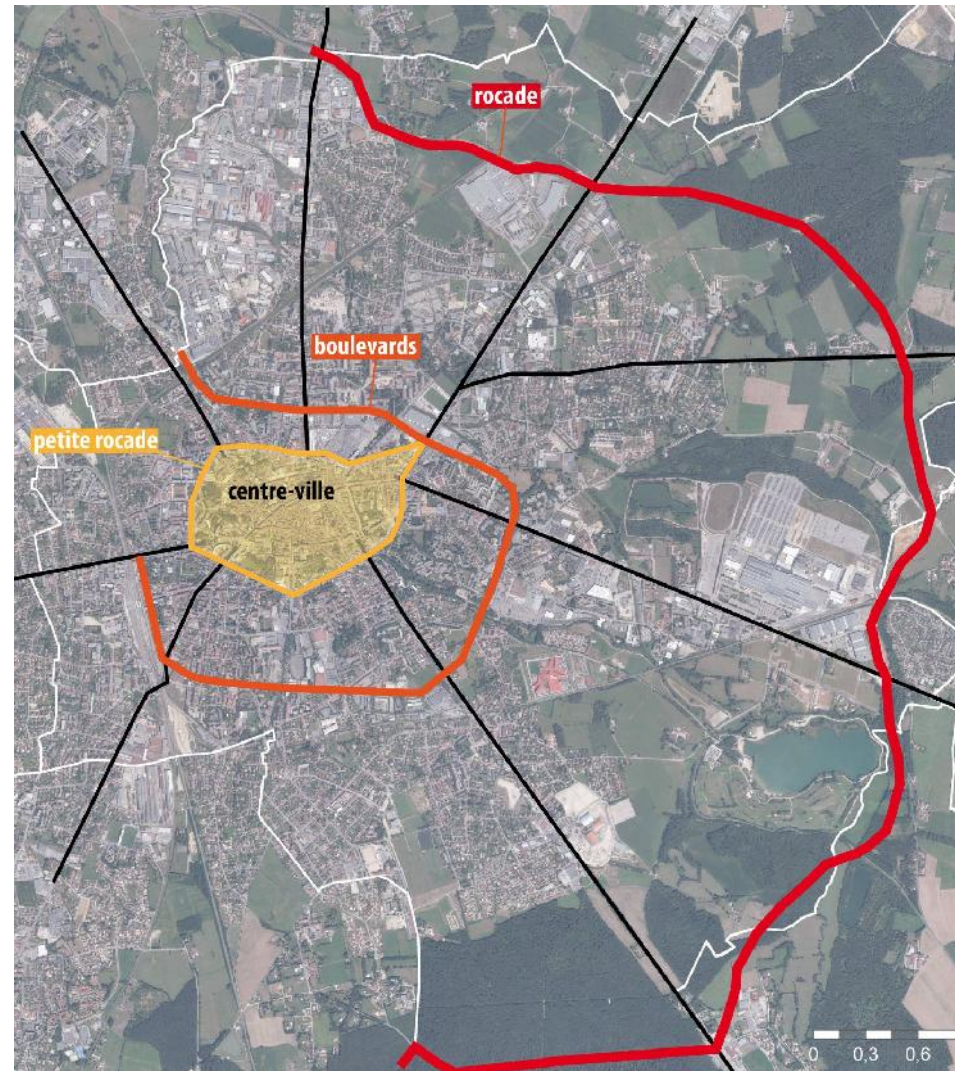
BOURG-EN-BRESSE

→ organisation radio-concentrique

3 ceintures viaries

- La « petite rocade »
- Les boulevards
- La rocade

8 pénétrantes qui permettent d'accéder jusqu'au centre-ville



UN CENTRE URBAIN CENTRALISANT LES FLUX

→ une offre de stationnement complétée par des expérimentations...

... en matière de covoiturage :

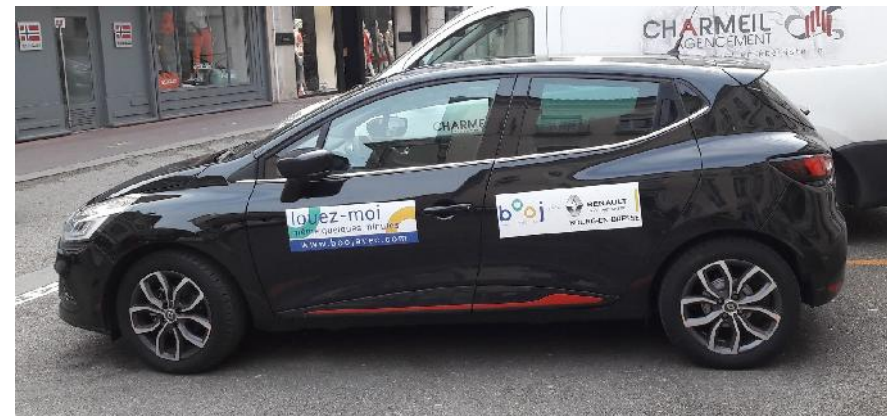
Aménagement en 2018 de 2 x5 places de covoiturage sur deux parkings gratuits

→ passage à 2 x 10 places début 2019

... en matière de véhicules partagés :

Société BOOJ, véhicules pouvant être pris et déposés sur toutes les places de stationnement de la Ville (gratuites ou payantes)

→ tarifs d'abonnement préférentiel pour accompagner la démarche sur 3 phases de déploiement (1€ / véhicule, puis 5€ , puis 10 € pour finir à 20 € par véhicule à compter d'octobre 2019)



UN CENTRE URBAIN CENTRALISANT LES FLUX

Réalisation d'une étude structurante (2013-2016) :

- fonctionnement du réseau viaire du centre-ville élargi
- extrapolation pour anticiper les points durs à 20 ans



- circulation quantitativement faible au CV mais pouvant engendrer des saturations au vu de la configuration des voiries et plus particulièrement au niveau de la petite rocade
- pénétrantes = part élevée des flux, sont les + proches de la saturation → largement prioritaires, leur requalification en voirie moins routière n'est pas achevée
- boulevards urbains = en moyenne, réserves capacitaires importantes même si des difficultés sont observées au niveau des intersections avec les pénétrantes → ils ne sont pas prioritaires donc moins attractifs
- ceinture de boulevard incomplète en partie ouest (secteur gare)

L'AMÉNAGEMENT URBAIN : LEVIER SUR LES MOBILITÉS

Les grands objectifs à atteindre

Reconquérir des espaces et lieux de vie via des nouvelles pratiques de mobilité.

- Affirmer un schéma de déplacement préservant le centre-ville élargi au travers d'une gestion dynamique et optimisée du stationnement.
- Revisiter le plan de circulation pour mieux desservir le centre-ville élargi sans en favoriser la traversée.

Une réappropriation de l'espace public.

- Recréer un cadre de vie de qualité en aménageant l'espace public à l'échelle de ses usages pour en faire un support d'animation et d'échanges.
- Poursuivre le développement du réseau cyclable afin de stimuler la pratique.
- Favoriser un usage différencié de la voiture.

L'AMÉNAGEMENT URBAIN : LEVIER SUR LES MOBILITÉS

Requalification d'une voirie structurante : l'avenue Alsace Lorraine

Principale artère du CV

Avenue Haussmannienne
(percée 1890')

Imbrication de bâtiments
Organisation en dents et creux
avec plusieurs squares

Fonction commerciale en perte
de vitesse dans sa partie sud

→ 1ère phase de travaux en
2018 (moitié nord)



L'AMÉNAGEMENT URBAIN : LEVIER SUR LES MOBILITÉS

Programme validé

Maintien du fonctionnement :

- voirie en double sens
- stationnement (26 places Maintenues sur 60)

Apaisement de la circulation automobile

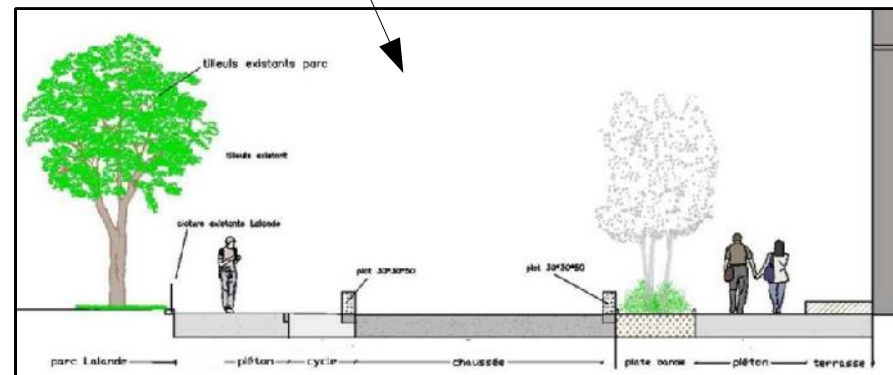
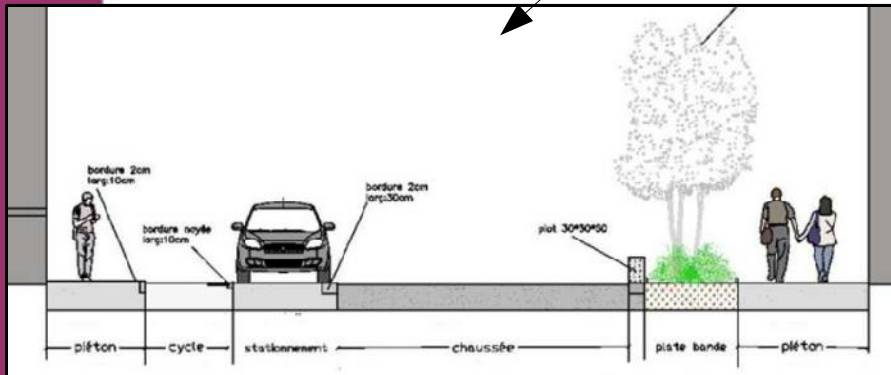
Création d'une ambiance propice pour que les piétons retrouvent leur place, puissent se promener et flâner en toute sécurité

Poursuite des principes d'aménagement des axes chalandx connexes (traitement zone de rencontre)



L'AMÉNAGEMENT URBAIN : LEVIER SUR LES MOBILITÉS

Le projet



L'AMÉNAGEMENT URBAIN : LEVIER SUR LES MOBILITÉS

La réalisation



L'AMÉNAGEMENT URBAIN : LEVIER SUR LES MOBILITÉS

Requalification d'un îlot en déserrance : le projet urbain Carré Amiot

« Friche » de l'ancien collège

Trait d'union entre le Champ-de-Foire et l'hypercentre

Un espace ouvert sans usage et fonction avéré, avec une place dominante laissée à la voiture et au transport collectif (implantation de la gare des bus)

→ Nécessité de réorganiser tout l'îlot



L'AMÉNAGEMENT URBAIN : LEVIER SUR LES MOBILITÉS

Un projet - 4 sous opérations

Déplacement de la gare des bus
(meilleures lisibilité, accessibilité et gestion des correspondances)

Recomposition d'un ilot bâti :

- opération à dominante commerciale
- conservatoire de musique

Réaménagement des espaces publics :

- partage de l'espace équilibré entre modes actifs et passifs
- paysagement
- création d'espaces de rencontre et de partage



L'AMÉNAGEMENT URBAIN : LEVIER SUR LES MOBILITÉS

Accompagner le développement du réseau de TC

- Aménagement d'une nouvelle gare des bus sur voirie
- Réorganisation des voiries en limitant la place accordée au stationnement au profit de l'aménagement de TCSP
- Maintien de deux lignes structurantes en CV et déplacement des 2 autres sur la « petite rocade »
- Mise en place d'une navette dans l'hypercentre ville avec possibles montées « à la volée »



L'AMÉNAGEMENT URBAIN : LEVIER SUR LES MOBILITÉS

Favoriser les modes doux et créer des itinéraires de déambulation apaisés



L'AMÉNAGEMENT URBAIN : LEVIER SUR LES MOBILITÉS

Maintien d'une offre de stationnement de proximité

